



Rapport d'étape - Juin 2026  
Mise en œuvre du  
Plan sur l'accessibilité



Publication

2026-05-29

Version

01

## Table des matières

PÉRIODE VISÉE .....	3
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
DÉNOMINATIONS DES SITES .....	4
PARTICULARITÉS .....	4
RESSOURCES HUMAINES .....	4
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS .....	5
COMMUNICATIONS, AUTRES QUE LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS .....	6
ACQUISITION DE BIENS, DE SERVICES ET D'INSTALLATIONS .....	6
CONCEPTION ET PRESTATION DE PROGRAMMES ET DE SERVICES.....	6
TRANSPORT .....	7
ENVIRONNEMENT BÂTI.....	8
DISPOSITIONS DES RÈGLEMENTS DE L'OTC EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ.....	11
CULTURE D'ACCESSIBILITÉ ET D'INCLUSION .....	11
PRÉCISIONS SUR LA RÉTROACTION.....	11
CONSULTATIONS.....	12

## PÉRIODE VISÉE

Le présent rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Administration portuaire de Québec (« l'Administration ») étant soucieuse de la rétroaction de ses employés, partenaires ainsi que citoyens en lien avec leur expérience avec l'Administration, cette dernière vous invite à présenter vos questions ou suggestions d'amélioration à :

### Personne désignée pour recevoir la rétroaction au nom de l'Administration

La Directrice, Relations communautés est chargée de recevoir la rétroaction, de fournir des copies du Plan sur l'accessibilité et de la description du processus de rétroaction sur les supports demandés, ainsi que de répondre à toutes questions en matière d'accessibilité.

### Comment soumettre une demande, une rétroaction, un commentaire ou une question



Par téléphone, en demandant à communiquer avec la Directrice, Relations Communautés au sujet de l'accessibilité :

(418) 263-3830



Par courriel, avec le mot « Accessibilité » en objet :

[signalements@portquebec.ca](mailto:signalements@portquebec.ca)



Par courrier, en fournissant une adresse de renvoi :

#### **Accessibilité - A/S Direction, Relations communautés**

Administration portuaire de Québec

150, rue Dalhousie

Succ. Haute-Ville, C.P. 80

Québec (Québec) G1R 4M8

Pour les commentaires effectués par courriel ou par courrier, un accusé de réception sera transmis dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de ce commentaire, à l'exception de la rétroaction anonyme. La réponse de l'Administration s'effectuera de la même manière que celle par laquelle elle aura été reçue.

## Rétroaction anonyme

Toute personne désireuse de conserver l'anonymat peut effectuer des commentaires sur l'accessibilité de manière anonyme. Seul le personnel de l'Administration ainsi que les personnes directement impliquées dans le processus d'amélioration de l'accessibilité au sein de l'Administration se verront communiquer les commentaires.

## Disponibilité du rapport d'étape

Si vous désirez recevoir ce rapport d'étape dans un format autre, une version de ce dernier est disponible à la réception de l'Administration au 150, rue Dalhousie. Vous pouvez également demander, via la Direction, Relations Communautés, une copie en format braille ou audio. Dans ce cas, un délai de 45 jours suivant la réception de la demande devra être pris en compte.

## DÉNOMINATIONS DES SITES

La **Cale du Port de Québec** , située au 84, rue Dalhousie.

L'**Agora du Port de Québec** , située au 120 rue Dalhousie, Québec.

L'**Oasis du Port de Québec** , situé au 80 quai Saint-André, Québec.

La **Baie de Beauport** , située au 1 chemin de la Baie, Québec.

Le **Terminal 84** , aussi nommé « Terminal Ross-Gaudreault », situé au 84 rue Dalhousie, Québec.

Le **Terminal 30** , situé au 30 quai Saint-André, Québec.

Le **150** , édifice administratif situé au 150 rue Dalhousie, Québec.

Le **130** , nouvel édifice administratif situé au 130 rue Dalhousie, Québec, où les bureaux du 84, du 94 et du 150 seront déménagés en 2027.

Le **84** , édifice administratif situé au 84 rue Dalhousie, Québec.

La **Pointe-à-Carcy** , parc portuaire urbain situé au 84 rue Dalhousie et au quai Saint-André, Québec.

## PARTICULARITÉS

L'Administration collabore activement avec les compagnies de croisières et les voyagistes tout en reconnaissant que ces partenaires sont responsables de leur propre conformité en matière d'accessibilité, notamment en ce qui concerne leurs installations ainsi que la communication et l'assistance aux personnes vivant avec un handicap.

## RESSOURCES HUMAINES

L'Administration est soucieuse d'employer une main-d'œuvre diversifiée en mettant en place un environnement de travail inclusif et respectueux. L'Administration met en place des mesures d'adaptation et d'accompagnement aux candidats à l'embauche et à ses employés.

Durant l'exercice 2025-2026, l'Administration a posé les actions suivantes dans le domaine des Ressources humaines :

- Collaborer avec l'organisme La Croisée pour faire réviser ses offres d'emploi afin de s'assurer que la description des rôles est inclusive et ne présente pas de barrière du point de vue de l'accessibilité. La Croisée continue de diffuser les offres d'emploi de l'Administration.
- Soutenir techniquement les initiatives de formation en accessibilité offertes par l'équipe des Relations avec la communauté.
- Réviser régulièrement les politiques de ressources humaines, dont les notions d'accessibilité demeurent une partie intégrante.

L'Administration a également débuté le travail sur les actions suivantes identifiées dans le plan 2023-2026 ou dans les rapports d'étapes précédents :

- Conformément au Plan sur l'accessibilité 2023-2026, élaborer et communiquer aux employés une nouvelle politique d'équité, diversité et inclusion.
- Prioriser les questions d'accessibilité dans le projet organisationnel de regroupement de son personnel administratif.

Cette année, l'Administration a poursuivi le travail en adoptant les mesures suivantes :

- Poursuite de la collaboration avec l'organisme La Croisée pour faire réviser ses offres d'emploi afin de s'assurer que la description des rôles est inclusive et ne présente pas de barrière du point de vue de l'accessibilité. La Croisée continue de diffuser les offres d'emploi de l'Administration.
- Adaptation des espaces de travail au besoin, par exemple en fournissant un bureau assis-debout lorsqu'une personne en fait la demande pour des raisons médicales.
- Transition progressive de l'ensemble du parc de bureaux vers des bureaux assis-debout, en vue d'en équiper tous les postes d'ici au déménagement vers le 130, prévu en septembre 2027.

## TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Conformément au Plan sur l'accessibilité 2023-2026, l'Administration avait mis en œuvre en 2024-2025 la refonte complète de son site Web [www.portquebec.ca](http://www.portquebec.ca). Ce faisant, cette nouvelle mouture du site Web, disponible en français et en anglais, a été conçue dans un objectif d'amélioration de l'accessibilité. Près de 200 heures de travail ont été spécifiquement consacrées aux questions d'accessibilité durant le processus de développement.

Les éléments techniques ont été inclus dans la conception du site web :

- Respect des standards WCAG 2.1 (niveau AA)
- Utilisation d'une police facilement lisible, suffisamment espacée et au contraste renforcé
- Agrandissement de la zone de cliquabilité
- Inclusion de la navigation clavier
- Ajout de balises ALT sur les images
- Intégration d'un module de lecture audio et d'un bouton de modification de contraste
- Ajout du libellé explicite de destination des liens et ajout d'une icône de lien externe lorsqu'un bouton ou un lien envoie le lecteur à l'extérieur du site.

Du même coup, l'Administration avait adopté dans les deux dernières années de nouvelles pratiques d'accessibilité dans le cadre de ses communications sur les réseaux sociaux :

- Ajout de textes alternatifs (ALT) sur les images publiées sur Facebook et Instagram
- Intégration de sous-titres sur les vidéos
- Adoption d'un langage clair et inclusif dans les publications

Au cours de l'exercice 2025-2026, l'Administration a procédé à la refonte complète de l'ensemble des sites des différents espaces portuaires en y intégrant les exigences en matière d'accessibilité universelle.

Le site Web détaille par ailleurs les modalités d'accès au Plan sur l'accessibilité. Enfin, il est conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG), sauf dans les cas où une telle conformité s'avère impraticable.

## COMMUNICATIONS, AUTRES QUE LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Étant donné un achalandage adéquat au **Terminal des croisières 84**, proportionnellement au nombre d'employés qui y œuvrent, l'Administration opte pour une approche de service d'assistance personnalisée. L'Administration forme en continu ses employés et les sensibilise sur la manière d'offrir une assistance appropriée aux usagers en situation de handicap. Il est attendu d'eux qu'ils offrent promptement et systématiquement une assistance à toute personne qui pourrait en avoir besoin ou qui la réclame. Ils s'assurent toujours de coordonner le bon embarquement et le bon débarquement des passagers nécessitant une assistance particulière avec chaque équipe des opérations des bateaux de croisière.

## ACQUISITION DE BIENS, DE SERVICES ET D'INSTALLATIONS

Conformément au Plan sur l'accessibilité 2023-2026, l'Administration a entamé en 2024 une révision en profondeur de sa politique d'approvisionnement, intitulée désormais Politique d'approvisionnement responsable. Des principes fondamentaux d'accessibilité y sont renforcés, principes qui percolent ensuite dans les modèles contractuels de l'Administration, de même que dans la formation aux employés œuvrant en approvisionnement.

En septembre 2025, l'Administration a annoncé sa nouvelle Politique d'approvisionnement responsable et de délégation d'autorité et les directives qui s'y rattachent, qui sont entrés en vigueur le 1er octobre 2025. Une séance de formation obligatoire a été présentée à tous les employés. Cette politique inclut, parmi ses principaux thèmes, des mesures applicables aux fournisseurs, notamment des mesures favorisant le respect de la Loi canadienne sur l'accessibilité (L.C. 2019, ch. 10).

D'un point de vue pratique, la **Baie de Beauport** a poursuivi ses efforts pour rendre la baignade accessible aux personnes à mobilité réduite, et a continué d'augmenter le nombre de rampes d'accès partout sur son site.

## CONCEPTION ET PRESTATION DE PROGRAMMES ET DE SERVICES

Lors de l'exercice précédent, l'Administration avait acquis de l'information par le biais des consultations publiques et des comités consultatifs. Depuis lors, et à la suite des recommandations, plusieurs améliorations ont été apportées afin de faciliter l'usage de certaines de ses installations:

À la **Baie de Beauport**, afin de faciliter globalement la visite et l'expérience, des places de stationnement dédiées ont été rapprochées de l'entrée du site, afin que les personnes en situation de handicap puissent entrer par un accès dédié, plus court et exempt de file d'attente. Des rampes d'accès ont été ajoutées partout sur le site, soit cinq au total, afin d'en faciliter davantage l'accessibilité globale.

À l'**Agora du Port de Québec**, les spectateurs munis d'un billet pour personne en situation de handicap peuvent assister à un spectacle avec un accompagnateur sans frais supplémentaires. Plusieurs mesures ont été mises en place, telles que l'augmentation du nombre d'espaces réservés aux personnes à mobilité réduite et la mise en place d'un service sur demande pour accompagner les visiteurs jusqu'au parterre. De plus, l'affichage et l'orientation sur le site ont été améliorés afin de faciliter la circulation et la visibilité pour l'ensemble des spectateurs.

## TRANSPORT

Les actions menées dans le domaine des transports visent à lever les obstacles liés à l'accès aux sites du Port de Québec. Les terminaux de croisière, dont la fonction est le transport de passagers via les navires de croisière, sont vérifiés sur une base annuelle afin de s'assurer que les bâtiments de l'Administration dans lesquels se trouvent les terminaux de croisière sont conformes en matière d'accessibilité, toujours dans l'optique d'améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap.

De plus, à l'**Agora du Port de Québec**, les services de transport adapté bénéficient d'une autorisation particulière pour pouvoir employer une voie et un espace de stationnement normalement non accessibles au public, ce qui permet de déposer les passagers à proximité immédiate du site. Sur le site Web de l'Agora du Port de Québec, dans la section Développement durable, l'Administration a intégré une présentation des actions écoresponsables mises en œuvre à l'échelle du site. Cette présentation comprend notamment des initiatives liées à l'engagement social ainsi que des éléments relatifs au plan d'action visant l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Au **Terminal 84**, les transporteurs privés engagés par des croisiéristes en situation de handicap bénéficient d'une autorisation spéciale leur permettant d'accéder directement au quai pour cueillir et déposer ces clients au plus près de la zone de débarquement du bateau. En 2025, le Terminal a été évalué en matière d'accessibilité par l'organisme Kéroul. Ce site bénéficie d'une cote « partiellement accessible » par Kéroul.

Au **Terminal 30**, l'Administration prévoit toujours une navette de transport adapté à chaque opération de croisière servant à transporter les passagers du quai Saint-André jusqu'à la zone touristique du Vieux-Port. En 2025, le Terminal a été évalué en matière d'accessibilité par l'organisme Kéroul. Ce site bénéficie d'une cote « Accessible » par Kéroul.

À **La Cale du Port de Québec**, l'Administration a mis à jour le site Web afin de mettre en valeur les éléments liés à l'accessibilité du site, celui-ci pouvant paraître inaccessible au premier regard, étant donné ses terrasses étagées et bassins en cascades. Dans la section Développement durable, plus précisément sous les volets Accessibilité et Aménagements pour les personnes à mobilité réduite, une liste des installations mises en place par La Cale du Port de Québec est présentée. Celle-ci précise notamment l'accès aux bassins, la présence de toilettes adaptées, ainsi que la disponibilité de tables et d'espaces de bar accessibles.

À l'**Oasis du Port de Québec**, l'Administration a mis à jour le site Web afin de mettre en valeur les éléments liés à l'accessibilité du site. Dans la section Développement durable, plus précisément sous

les volets Accessibilité et Aménagements pour les personnes à mobilité réduite, une liste des installations mises en place par l'Oasis du Port de Québec est présentée. Celle-ci précise notamment l'accès au chapiteau et à la zone de baignade avec accompagnement, la présence de toilettes adaptées, ainsi que la disponibilité de tables à pique-nique et d'espaces de bar accessibles.

## ENVIRONNEMENT BÂTI

À la suite de la publication de son Plan sur l'accessibilité 2023-2026, l'Administration a apporté en priorité des améliorations tangibles à ses sites destinés au public.

### La Cale

En 2024, La Cale a été évaluée en matière d'accessibilité par l'organisme Kéroul, dans un rapport rendu en janvier 2024. Ce site bénéficie toujours d'une cote « Accessible » par Kéroul.

L'Administration a appliqué en 2024-2025 les recommandations faites dans ce rapport, notamment :

- La rampe d'accès a été intégralement refaite avec l'appui d'une subvention de 100 000 \$ du Programme d'accessibilité des établissements touristiques, rendant accessible les différents paliers du site.
- Une rampe d'accès à l'eau a été ajoutée.
- Environ 80 pieds de tapis d'aide à la mobilité ont été ajoutés.
- Des correctifs ont été apportés à la salle de toilettes (signalétique, nivellement du seuil de porte, ajout de barres d'appui).

En 2025-2026, une augmentation du nombre de places dédiées aux personnes à mobilité réduite a été effectuée. Des autocollants ont été ajoutés pour leur réserver des places attribuées partout sur le site de la Cale.

### L'Agora du Port de Québec

La signalétique indiquant les places pour personnes en situation de handicap a été repeinte afin de bien souligner et mettre en valeur ces places auprès du grand public. Le site de l'Agora est déjà doté de toilettes accessibles. Le nombre d'espaces réservés aux personnes à mobilité réduite a été augmenté, et un service sur demande a été mis en place afin d'accompagner les visiteurs jusqu'au parterre. Ce site bénéficie d'une cote « Partiellement accessible » par Kéroul.

### La Baie de Beauport

En plus des améliorations apportées en matière de programme et d'acquisition, la Baie de Beauport a procédé aux améliorations suivantes :

- Installation de branchements électriques dédiés à la recharge de véhicules quadriporteurs
- Installation de portes à ouverture assistée au pavillon principal

L'Administration a fait une demande de subvention du Programme d'accessibilité des établissements touristiques pour ajouter une rampe vers le bâtiment abritant les toilettes dans la zone plage en 2026. Ce site bénéficie d'une cote « Accessible » par Kéroul.

### L'Oasis

Plusieurs aménagements sont déjà en place afin d'assurer l'accessibilité du site, notamment la disponibilité d'une toilette adaptée aux personnes à mobilité réduite, une table à pique-nique accessible, ainsi que des espaces déjà pensés pour être accessibles, tel que les terrasses, le bar, la Folle Tablée et la zone de baignade.

De plus, l'Administration a pris entente avec l'Espace Quatre Cents attenant, qui appartient à la Ville de Québec, pour permettre aux personnes en situation de handicap d'utiliser leurs toilettes accessibles. Cet accommodement est nécessaire en raison du fait que le seul drain d'évacuation permettant de connecter des services sanitaires sur le quai à proximité est localisé dans un espace qui ne peut être rendu accessible d'une manière conforme aux normes.

L'Oasis prévoit prochainement la construction d'un vestiaire adapté pour la clientèle à mobilité réduite, et la mise à niveau et l'amélioration des différentes rampes d'accès.

Ce site bénéficie d'une cote « Partiellement accessible » par Kéroul.

### **Terminal 84**

Le **Terminal 84** est désormais identifié comme « partiellement accessible » par Kéroul. Le rapport d'évaluation de 2025 a souligné une insuffisance des espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap. Les espaces ont été augmentés et bien identifiés, tout en assurant un parcours accessible jusqu'à l'entrée du site.

Plusieurs ajustements sont également requis au niveau des toilettes du terminal, de même que la réparation du trottoir situé à l'avant du bâtiment, afin de garantir une entrée sans obstacles. Par ailleurs, les entrées du site ainsi que la salle événementielle sont accessibles.

### **Terminal 30**

Le Terminal 30 a été construit en 2019 dans le respect des normes d'accessibilité. En octobre 2025, le site a été certifié accessible par l'organisme Kéroul. Le Terminal 30 détient également la cote « accessible » pour les personnes aveugles et malvoyantes.

Plusieurs recommandations visant à améliorer le stationnement, les entrées, les salles ainsi que la passerelle du Terminal 30 ont été formulées dans le rapport d'évaluation, afin de renforcer l'accessibilité et la sécurité des personnes à mobilité réduite. L'élaboration d'un plan du site est également recommandée afin de faciliter la localisation des différentes installations et d'y intégrer des éléments en relief.

## Le 130 DALHOUSIE

En prévision du déménagement des employés des édifices 150, 84 et 94 vers l'édifice 130 Dalhousie, prévu à la fin de l'année 2027, l'Administration a pris en considération, lors de la construction et de l'aménagement du nouvel édifice, plusieurs mesures visant à rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite, conformément à la législation canadienne. Le bâtiment comprend déjà plusieurs mesures en matière d'accessibilité, notamment la présence de rampes d'accès, d'ascenseurs, ainsi que d'un monte-personne, lesquels contribuent à faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite, y compris au sous-sol.

Les mesures suivantes sont prévues lors des travaux d'aménagement du 130 Dalhousie ayant lieu de 2025 à 2027 pour améliorer encore davantage l'accessibilité dans le bâtiment :

- Certaines salles de bain existantes ont été revues pour devenir des toilettes accessibles. Il y aura une toilette accessible sur chaque étage du bâtiment.
- Certains espaces de bureaux auront la capacité d'être adaptés à quelqu'un en fauteuil roulant. Le mobilier peut être déplacé de sorte à accommoder quelqu'un qui aurait ce besoin.
- Comme des cloisons vitrées sont prévues dans le bâtiment, des bandes horizontales seront intégrées dans les parois vitrées pour les rendre plus visibles (bandes horizontales ou intégration d'un visuel graphique).

Le mandat en signalétique demeure en cours, et l'Administration est en discussion avec des professionnels pour établir les mesures qui seront prises en matière de conformité à la norme canadienne *B651 Conception accessible pour l'environnement bâti*.

## La Pointe-à-Carcy

La Pointe-à-Carcy est un parc portuaire et urbain unique où s'amarrent les grands navires de croisière. En octobre 2025, le site a fait l'objet d'une évaluation par Kéroul et a été certifié accessible.

Les recommandations formulées concernant le stationnement pour le site du Terminal 84 s'appliquent également à la Pointe-à-Carcy. Le site présente notamment un manque de tables et de stations d'eau accessibles. L'ajout d'un panneau indiquant les installations adjacentes a été proposé dans le rapport d'évaluation, tout comme la mise à disposition d'un indicateur tactile d'attention à la continuité du parcours entre la Pointe-à-Carcy et la Place des Canotiers.

## DISPOSITIONS DES RÈGLEMENTS DE L'OTC EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ

Règlement de l'Office des Transports du Canada en matière d'accessibilité auquel l'Administration portuaire de Québec est assujettie :

- [Règlement sur les transports accessibles aux personnes handicapées](#) (RTAPH), DORS/2019-244

Les terminaux de croisières sont le seul secteur de l'Administration visé par ce règlement étant donné leur fonction de transport de passagers via les navires de croisières.

Annuellement, l'Administration effectue une vérification de ses terminaux suivie d'une rétroaction auprès de l'OTC afin de s'assurer que chaque section du Règlement est respectée.

## CULTURE D'ACCESSIBILITÉ ET D'INCLUSION

Conformément au Plan sur l'accessibilité 2023-2026, dans les derniers mois, un accent particulier a été mis sur la formation continue des employés pour favoriser une culture inclusive et respectueuse des personnes en situation de handicap.

Le 15 mai 2025, une première formation technique spécifiquement destinée aux gestionnaires de sites a été animée par Kéroul. Cette formation a porté sur les normes d'accessibilité à respecter afin de favoriser une excellente expérience client, ainsi que sur l'adaptation des plans d'évacuation pour les personnes en situation de handicap. Les participants en sont ressortis avec une meilleure compréhension des exigences légales et pratiques en matière d'aménagement et de sécurité.

Une deuxième formation a été organisée le 22 mai 2025, cette fois ouverte à l'ensemble des employés de l'APQ. Cette formation intitulée « Complice » animée par Kéroul visait à sensibiliser les employés aux enjeux de l'accessibilité, en leur enseignant comment devenir de meilleurs alliés pour les personnes en situation de handicap. Elle a abordé les différentes formes de handicap et les meilleures pratiques pour adapter le service à la clientèle et la vie au travail, notamment en matière de communication et d'interaction respectueuse.

Les retours des employés ont mis en évidence un désir de formations plus poussées, en particulier sur les meilleures techniques pour adapter les services aux divers types de handicaps. En réponse à cette demande, deux autres formations ont déjà été programmées pour 2026. L'objectif est d'assurer que chaque employé, quel que soit son rôle, soit pleinement équipé pour offrir un service de qualité, adapté et respectueux envers toutes les personnes.

## PRÉCISIONS SUR LA RÉTROACTION

L'Administration n'a pas reçu de rétroaction spécifique dans le cadre de la publication et de la mise en œuvre de son Plan sur l'accessibilité 2023-2026. Cela dit, nous maintenons plusieurs voies de communication ouvertes pour les commentaires ou suggestions, et ceux-ci seront pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre du plan.

Conformément à l'esprit de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, nous restons déterminés à adapter nos installations et services afin qu'ils soient accessibles à tous, et nous prendrons les mesures nécessaires pour répondre aux besoins et aux préoccupations de nos employés, partenaires et visiteurs.

Nous encourageons toujours les employés, partenaires et visiteurs à partager leurs commentaires et leurs expériences avec nous, car cela nous permet d'identifier les éléments à améliorer et de renforcer notre engagement envers l'accessibilité.

## CONSULTATIONS

### Certification des filiales par Kéroul

Les filiales ont été évaluées et certifiées par l'organisme Kéroul. Kéroul est un organisme à but non lucratif dont la mission est de rendre le tourisme et la culture accessibles et il est l'interlocuteur privilégié du ministère du Tourisme du Québec. La certification de Kéroul évalue l'accessibilité d'un site du point de vue du visiteur et sous l'angle de l'autonomie que peut expérimenter une personne en situation de handicap lors de son expérience en visitant un établissement. Les critères d'évaluation s'appuient sur le *Guide sur l'accessibilité des bâtiments - Code de construction, Chapitre 1 - Bâtiment et du Code national du bâtiment - Canada 2015* et respectent les plus hautes normes en matière d'accessibilité. En outre, les critères prennent aussi en compte des consultations auprès de personnes en situation de handicap et de nombreuses études. Les certifications de Kéroul sont valables pour une durée de 5 ans.

Afin de procéder aux évaluations et à la certification des différentes filiales, un représentant de Kéroul a visité **La Cale du Port de Québec**, **l'Agora du Port de Québec**, **l'Oasis du Port de Québec**, le **Terminal 84** et **La Pointe-à-Carcy**, et a analysé l'accessibilité selon des critères précis établis par Kéroul, puis a attribué une cote officielle qui est ensuite diffusée sur différentes plateformes touristiques. En complément de la certification, Kéroul a produit des rapports détaillant les obstacles identifiés et proposant des pistes d'amélioration pour optimiser l'accessibilité des établissements certifiés.

Les trois sites ont été évalués par Kéroul le 3 octobre 2023 et les rapports d'évaluations ont été produits le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

**La Cale du Port de Québec** a initialement reçu la cote « non accessible » aux personnes à mobilité réduite. Après avoir appliqué les recommandations de Kéroul telles que décrites dans la section Environnement bâti de ce rapport, ce site est désormais évalué comme « accessible » aux personnes à mobilité réduite. Des améliorations demeurent en cours sur ce site malgré l'évaluation « accessible », comme l'augmentation du nombre de places disponibles pour les personnes à mobilité réduite et l'ajout d'autocollants pour leur réservation.

**L'Agora du Port de Québec** détient toujours la cote « partiellement accessible » aux personnes à mobilité réduite. En effet, les places attirées aux détenteurs de billet en situation de handicap se trouvent à une certaine distance de la scène, alors que la fosse à proximité de la scène demeure non accessible. Des améliorations ont été apportées au niveau de l'augmentation des places pour les personnes à mobilité réduite.

**L'Oasis du Port de Québec** a reçu la cote « partiellement accessible » aux personnes à mobilité réduite en octobre 2025, après avoir été identifiée comme non accessible depuis son ouverture. Plusieurs mesures ont été réalisées, telles que l'installation de menus accessibles et l'aménagement d'une salle de toilette accessible.

**Le Terminal 84** a reçu la cote « partiellement accessible » aux personnes à mobilité réduite en octobre 2025.

**La Pointe-à-Carcy** a reçu la cote « accessible » aux personnes à mobilité réduite en octobre 2025.

## **Plateforme Je Participe**

La plateforme [Je Participe du Port de Québec](#) contient une section dédiée à l'accessibilité universelle. Elle consiste en un forum spécifique pour recevoir des commentaires en lien avec l'accessibilité, permettant à tout interlocuteur de soumettre de la rétroaction en lien avec les actions en matière d'accessibilité du Port de Québec. Cette plateforme est en fonction depuis 2022, et elle a été mise à jour en 2025. Toutefois, aucun commentaire n'a été soumis via la plateforme.

## **Comité de cohabitation Port-Communauté**

Le CCPC permet de maintenir un canal de communication permanent avec des intervenants locaux de tous les horizons. Ce comité se penche sur plusieurs enjeux qui sont au cœur des préoccupations des citoyens. En plus de répondre aux préoccupations citoyennes, nous y présentons différents projets avant leur mise en œuvre pour permettre aux membres du comité d'exprimer leurs commentaires. Cet espace de conversation précieux s'inscrit dans la démarche de développement durable de l'Administration et reconnaît l'importance des citoyens dans le développement du territoire portuaire. Le nombre de rencontres a passé de 4 à 5 par année en 2025.

Un représentant de Kéroul siège toujours aux rencontres du comité et un point statutaire sur l'accessibilité est présenté et discuté avec les membres lors des rencontres afin de colliger leurs commentaires et bonifier les actions prises par le Port de Québec. Ce comité avait notamment révisé et commenté le Plan sur l'accessibilité 2023-2026 de l'Administration et sera invité à faire ses recommandations quant au contenu du prochain Plan sur l'accessibilité 2027-2030.

## **Comité sur l'accessibilité universelle**

Le comité sur l'accessibilité universelle a été mis sur pied en début d'année 2025 afin de mettre en œuvre un forum de dialogue directement avec les personnes en situation de handicap et les principales organisations dédiées à l'accessibilité et à la défense des personnes en situation de handicap.

La première rencontre de ce comité a eu lieu le 14 avril 2025. Le comité est composé de représentants du Port de Québec, de représentants des gestionnaires de sites récréotouristiques, de représentants de Kéroul, du directeur de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées (ARLPH Capitale-Nationale) et de la directrice du Regroupement des organismes de personnes handicapées (ROPO3 Capitale-Nationale).

Le Port de Québec prévoit réunir à nouveau ce comité en 2026 afin d'alimenter sa réflexion pour le prochain Plan sur l'accessibilité 2027-2030 et offrir une nouvelle opportunité aux organismes participants de faire part de leurs commentaires quant aux différents sites depuis la dernière année.